



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BEIC

N° Spécial

16 août 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRE.BEIC du 16 août 2017

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	Page
DRE n° 2017-158	18.07.2017	Avis d'arrêté préfectoral DRE n° 2017-158 du 18 juillet 2017 portant abrogation de l'arrêté DRE n° 2014-169 du 14 août 2014 imposant à la société des Chantiers Navals du Nord VAN PRAET située à Villeneuve-la-Garenne, 62 Quai Alfred Sisley, la consignation de la somme de 3600 euros TTC ainsi que des arrêtés DRE n° 2015-108 du 11 juin 2015 et n° 2016-210 du 26 décembre 2016 portant déconsignation des sommes respectives de 2400 et 1200 euros TTC imposées par l'arrêté de consignation précité.	3
DRE. n° 2017-165	01.08.2017	Avis d'arrêté préfectoral DRE n° 2017-165 du 1 ^{er} août 2017 mettant en demeure la société TISHMAN SPEYER PROPERTIES France sise 1, Passerelle des Reflets à Courbevoie, représenté par son Gérant, de respecter l'article 26.I.3.e de l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 et de l'article 1 ^{er} de l'arrêté ministériel du 28 avril 2014 relatif à la transmission des données de surveillance des émissions des installations classées pour la protection de l'environnement.	3

Avis d'arrêté préfectoral DRE n° 2017-158 du 18 juillet 2017 portant abrogation de l'arrêté DRE n° 2014-169 du 14 août 2014 imposant à la société des Chantiers Navals du Nord VAN PRAET située à Villeneuve-la-Garenne, 62 Quai Alfred Sisley, la consignation de la somme de 3600 euros TTC ainsi que des arrêtés DRE n° 2015-108 du 11 juin 2015 et n° 2016-210 du 26 décembre 2016 portant déconsignation des sommes respectives de 2400 et 1200 euros TTC imposées par l'arrêté de consignation précité.

Par arrêté préfectoral DRE n° 2017-158 du 18 juillet 2017, le préfet des Hauts-de-Seine a décidé d'abroger l'arrêté DRE n° 2014-169 du 14 août 2014 imposant à la société des Chantiers Navals du Nord VAN PRAET située à Villeneuve-la-Garenne, 62 Quai Alfred Sisley, la consignation de la somme de 3600 euros TTC ainsi que des arrêtés DRE n° 2015-108 du 11 juin 2015 et n° 2016-210 du 26 décembre 2016 portant déconsignation des sommes respectives de 2400 et 1200 euros TTC imposées par l'arrêté de consignation précité.

L'original de ces arrêtés peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Réglementation et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement et des Installations Classées.

Copie desdits arrêtés sera déposée aux archives de la Mairie de Villeneuve-la-Garenne, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Arrêté préfectoral DRE n° 2017-165 du 1^{er} août 2017 mettant en demeure la société TISHMAN SPEYER PROPETIES France sise 1, Passerelle des Reflets à Courbevoie, représenté par son Gérant, de respecter l'article 26.I.3.e de l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2013 et de l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 28 avril 2014 relatif à la transmission des données de surveillance des émissions des installations classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté DRE n°2017-165 du 1^{er} août 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure la société Tishman Spiyer Properties France dont le siège social est situé à Paris, 49/51 avenue Georges V, de respecter les conditions d'exploitation de ses installations qu'elle exploite à Courbevoie 1, passerelle des Reflets.

L'original de l'arrêté peut-être consulté à la Préfecture des Hauts de Seine – Direction de la Réglementation et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement et des Installations Classées.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la Mairie de COURBEVOIE, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>